1 Introduction
2 Analyse des dangers : fdstribolgr100-2pd
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 molibdate d'ammonium et (C12-24)alkylamine diéthoxylée
2.5.2 phosphite d'isodécyle et de diphenyle
2.5.3 2,6-di-tert-butyl-4-nonylphénol
2.5.4 lithium hydroxide
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit fdstribolgr100-2pd
Company	BP France
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **fdstribolgr100-2pd**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : fdstribolgr100-2pd

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **fdstribolgr100-2pd**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	BP France
État physique	liquide (graisse)
Forme	pas de poudre fine, poudre, grains, granulés ou pastilles
pH	Non disponible
Usage	L'utilisation prévue du produit Tribol GR 100-2 PD est 'Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines – Industriel' (et également pour les applications professionnelles).
Date FDS	2018-12-13

La FDS date du 2018-12-13. Elle a donc 7 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n’a pas identifié d’erreur de classification dans la FDS.

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d’avertissement : Attention

Pictogrammes (SGH) :



Nocif / Irritant

Mentions de danger :

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Transport :

- ADR : -
- RID : -
- ADN : -
- IMDG : -
- IATA : -
- UN : -

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d’exposition

skin : • Laver soigneusement la zone touchée à l’eau et au savon ou utiliser un nettoyant cutané reconnu.
• Retirer les vêtements et chaussures contaminés, puis laver ces pièces avant réutilisation.
• En cas d’irritation prolongée ou de symptômes persistants, consulter un médecin.

eyes : • Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 min.
• Éloigner les paupières du globe oculaire pour un rinçage approfondi.
• Vérifier la présence de lentilles de contact et, si présent, les enlever.
• Consulter un médecin après le rinçage.

ingestion : • Ne pas faire vomir sauf indication médicale.
• Ne rien donner à une personne inconsciente.
• En cas d’évanouissement, placer la victime en position latérale de sécurité et appeler immédiatement un médecin.
• Consulter un professionnel de santé si des symptômes apparaissent.

inhalation : • Déplacer la personne vers un air frais.

• En cas d’inhalation de produits de décomposition (incendie), surveiller les symptômes qui peuvent être différés.

• La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 h.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 molibdate d’ammonium et (C12-24)alkylamine diéthoxylée

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : None

Concentration :less or equal to 3.0

Dangers :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.5.2 phosphite d’isodécyle et de diphenyle

Identification

- N° CAS : 26544-23-0
- N° EINECS : None

Concentration :less or equal to 1.0

Dangers :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.3 2,6-di-tert-butyl-4-nonylphénol

Identification

- N° CAS : 4306-88-1
- N° EINECS : None

Concentration :less or equal to 1.0

Dangers :

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.4 lithium hydroxide

Identification

- N° CAS : 1310-65-2
- N° EINECS : None

Concentration :less or equal to 0.3

Dangers :

- H301 Toxique en cas d’ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.4.1 PROPRIÉTÉS

FICHEMai 2021Fiche n°183 - Lithium et composésFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Lithium et composés »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[28-31] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants • Recommandé : gants en nitrile. • Durée de perçage (durée minimale pour un contact continu) : 240 min ou > 480 min si possible. • Épaisseur recommandée pour des applications générales : > 0,35 mm. • Pour une protection à court terme / contre les éclaboussures, la même durée de perçage minimale est conseillée (240 min ou > 480 min).
Yeux	Protection des yeux/du visage • Lunettes de sécurité avec protections latérales. • Normes applicables : EN 166.
Peau	Gants • Recommandé : gants en nitrile. • Durée de perçage (durée minimale pour un contact continu) : 240 min ou > 480 min si possible. • Épaisseur recommandée pour des applications générales : > 0,35 mm. • Pour une protection à court terme / contre les éclaboussures, la même durée de perçage minimale est conseillée (240 min ou > 480 min).

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Système respiratoire	Masques respiratoires / filtres • En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. • Pour protection contre les fluides dans le travail des métaux : respirateur classifié « résistant à l'huile » (classe R) ou « étanche à l'huile » (classe P). • Demi-masque respiratoire purificateur d'air avec filtre HEPA, y compris les masques jetables (séries P ou R) pour brouillards d'huile de densité < 50 mg/m³. • Système respiratoire purificateur d'air en poudre, équipé d'une capuche ou d'un casque et d'un filtre HEPA pour brouillards d'huile de densité < 125 mg/m³. • En présence de vapeurs organiques lors d'opérations métallurgiques, un filtre combiné particules/vapeurs organiques peut être nécessaire.

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Corps	Vêtements de protection / combinaisons • Utilisation de vêtements de protection répondant aux bonnes pratiques industrielles. • Bleus de travail en coton ou polyester/coton protègent uniquement contre la contamination superficielle légère ; ils doivent être lavés régulièrement. • En cas de risque élevé d'exposition cutanée (nettoyage de déversements, éclaboussures), utiliser des tabliers résistants aux agents chimiques et/ou des combinaisons et bottes protectrices imperméables.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Manipuler le produit avec prudence et éviter toute exposition prolongée ou répétée à la peau. - Porter des gants en nitrile (ou un autre type de gant approprié) pour protéger les mains. - Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après manipulation, avant de manger, fumer ou aller aux toilettes, ainsi qu'à la fin de la journée de travail. - Utiliser des techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés ; laver les vêtements contaminés avant réutilisation. - S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité du poste de travail. - En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (respirateur autonome ou masque intégral fonctionnant en mode pression positive). - Pour la protection des yeux/du visage : porter des lunettes de sécurité avec protections latérales. - Utiliser une combinaison de protection adaptée contre les produits chimiques et des bottes résistantes aux produits chimiques lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (nettoyage de déversements, éclaboussures). - Éviter l'utilisation d'eau pour éteindre un incendie ou disperser le produit en feu. - Ne pas couper, souder ou braser les emballages vides contenant des résidus inflammables. - Ne jamais toucher ni marcher dans le produit répandu et éviter de respirer les vapeurs ou brouillard. - Assurer une ventilation adéquate lors d'une manipulation. - En cas de déversement accidentel, arrêter la fuite si possible, écarter les conteneurs de la zone, absorber avec un matériau inerte et placer dans un récipient approprié pour élimination des déchets par une entreprise autorisée.

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Conditions d’un stockage sûr, y compris d’éventuelles incompatibilités	- Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. - Éliminer toutes les sources possibles d’inflammation (étincelles ou flammes). - Ne pas stocker à proximité de matières oxydantes.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	L’utilisation prévue du produit Tribol GR 100-2 PD est ‘Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines – Industriel’ (et également pour les applications professionnelles).